

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1803/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions par une sage-femme du cadre métropolitain .

n° 69-1803/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 décembre 1969

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1970

Date du numéro
10 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 5 novembre 1969, date de son retour dans le Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service de Santé (Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales) par Mlle Noëlla Girardet, sage-femme principale, 3° échelon.